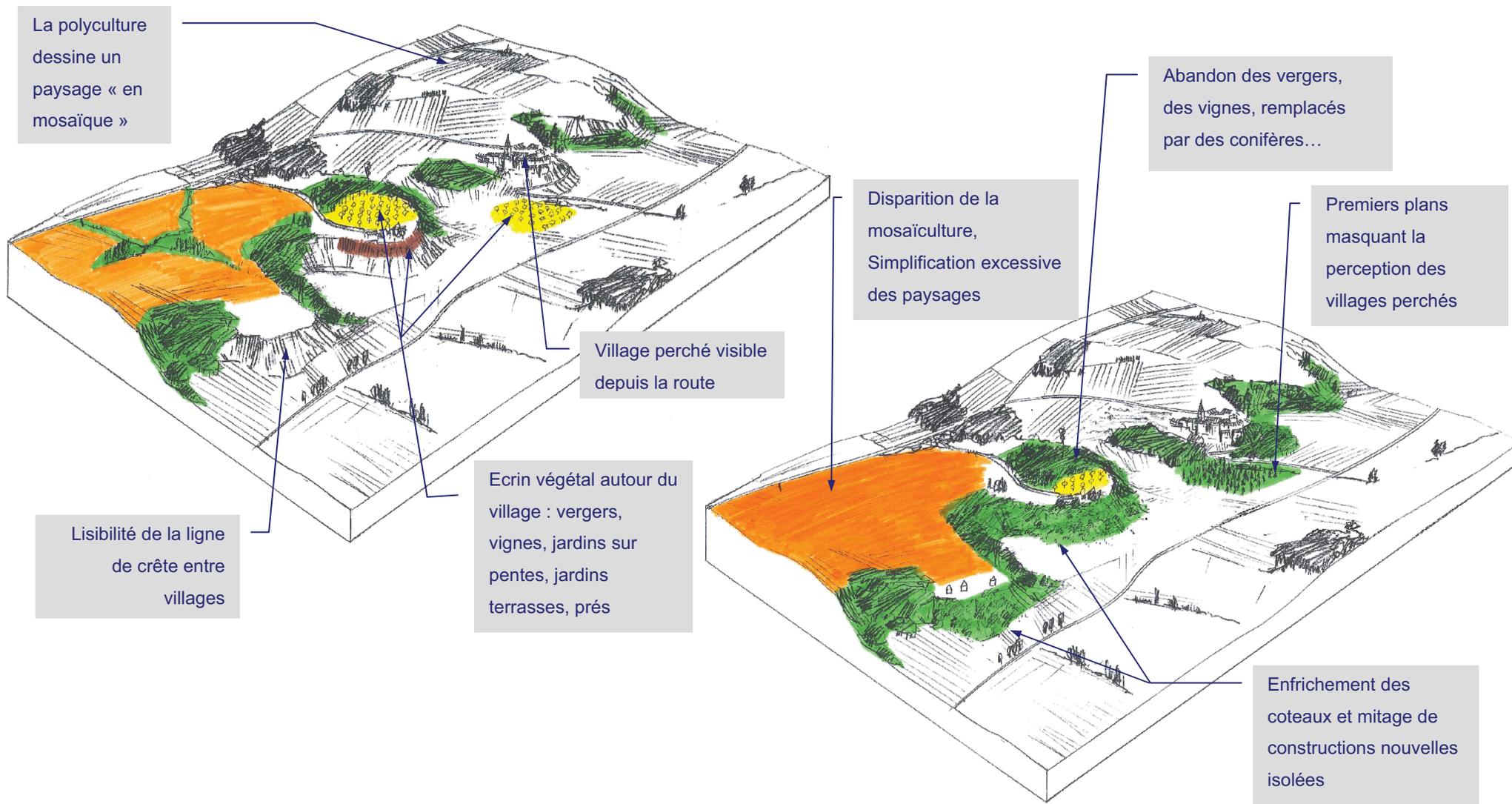


2

DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

Villages perchés et coteaux aujourd'hui

Villages perchés et coteaux : risques d'évolutions non maîtrisées



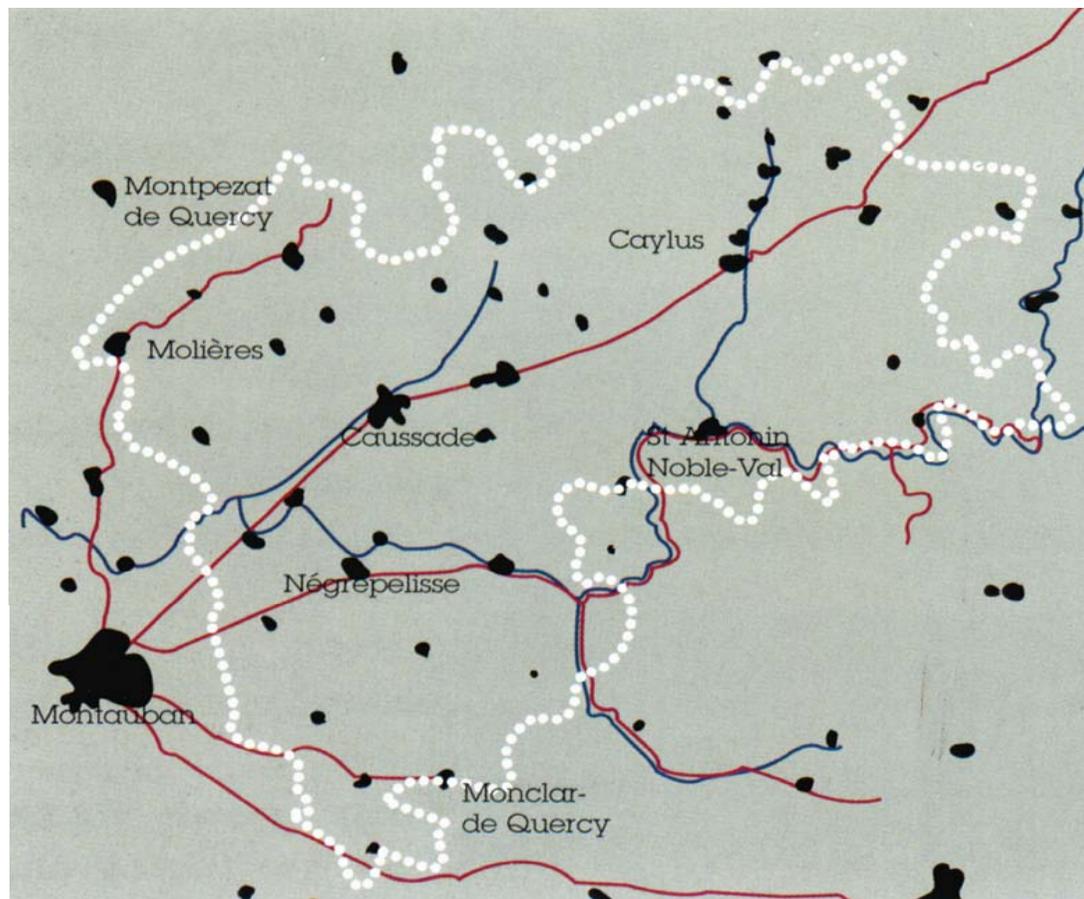
• **Des évolutions récentes qui peuvent fragiliser les fondements et l'identité des paysages**

Au cours des siècles, plusieurs phénomènes ont contribué à faire évoluer le visage et la qualité environnementale du Midi-Quercy :

- **l'évolution du peuplement** qui a très largement influé sur l'évolution de la forêt primitive vers des espaces cultivés et habités,
- **l'évolution des pratiques et des techniques agricoles** qui a fait varier l'occupation du sol et les paysages, de la complexité, de la petite échelle, vers la simplification et la grande échelle, mais qui a aussi entraîné dans certains secteurs des dégradations de la qualité de l'environnement,
- **la maîtrise de l'eau** (des crues en particulier) et du captage de cette ressource pour les besoins de l'agriculture, qui a généré les lacs collinaires mais aussi une fragilisation de cette ressource,

- **l'évolution des constructions et de l'urbanisme**, avec l'habitat rural dispersé sur ses terres et la création des bastides, invention d'une nouvelle forme urbaine qui

a organisé le nouveau visage des villes et villages mais qui peut aujourd'hui être mis en péril ;



Source : CAUE du Tarn-et-Garonne

- l'évolution des infrastructures de transport (voies ferrées et routes), qui a structuré le territoire par strates successives (la dernière en date est l'ouverture de l'A20 en 1997) et qui a largement contribué au développement de l'habitat et des activités, mais en a aussi favorisé l'étalement.

Depuis la fin du xxème siècle, les dynamiques majeures d'évolution du territoire du Midi-Quercy sont liées à la construction des infrastructures de transport, à l'extension de l'urbanisation et à l'exploitation agricole.

En ce qui concerne les infrastructures de transport, le dernier projet mis en service est le bouclage de l'autoroute A20 qui relie le Pays Midi-Quercy à Toulouse en 50 minutes et met Bordeaux à 2h et Paris à 5h30 de Caussade.





Cette infrastructure autoroutière offre une porte d'entrée majeure sur le Pays par l'ouest. Elle contribue à renforcer le pôle urbain du Pays autour de Caussade et donne une nouvelle vocation à la RN20, débarrassée de sa circulation de transit.

Mais **la pression urbaine et les mutations de l'économie et des techniques agricoles** constituent, certainement, les dynamiques majeures d'évolution du territoire.

• **L'urbanisme et l'agriculture, dynamiques majeures de l'évolution du territoire**

▪ **Une attractivité résidentielle qui s'accélère, au risque d'évolutions non maîtrisées**

En ce qui concerne l'extension de l'urbanisation, la conjugaison de l'amélioration des dessertes routières, de la proximité immédiate du pôle de Montauban et des effets de l'expansion de l'agglomération toulousaine, conduisent à une pression urbaine très forte sur le territoire du Midi-Quercy, qui s'est accélérée depuis 5 à 6 ans.

Le phénomène le plus important est celui de l'urbanisation diffuse autour de Montauban, sur une bonne douzaine de kilomètres autour du centre :

- Le couloir autour de la RN20 constitue un axe de déplacement privilégié. En l'absence de mesures volontaristes, le risque est de voir la banlieue labyrinthe de Montauban, sans espaces publics, sans espaces de nature ni coupures

vertes, venir banaliser l'ouest du territoire du Midi-Quercy jusqu'à Albias et Réalville.

- Cette dilatation de la banlieue de Montauban peut également gagner les coteaux et les pentes à l'ouest et au sud de l'agglomération.

Mais c'est toute la partie ouest du Pays Midi-Quercy qui constitue un territoire attractif pour l'accueil de nouveaux habitants. Plus de permis de construire ont été délivrés au cours de ces 3 dernières années que pendant les 10 années précédentes. La plupart des communes souhaitent développer des projets d'urbanisation parfois très importants en surface et en nombre d'habitants.

Les risques d'évolutions non maîtrisées des formes urbaines, de l'architecture, des paysages, s'avèrent, comme le montrent les illustrations ci-après, **très importantes**.

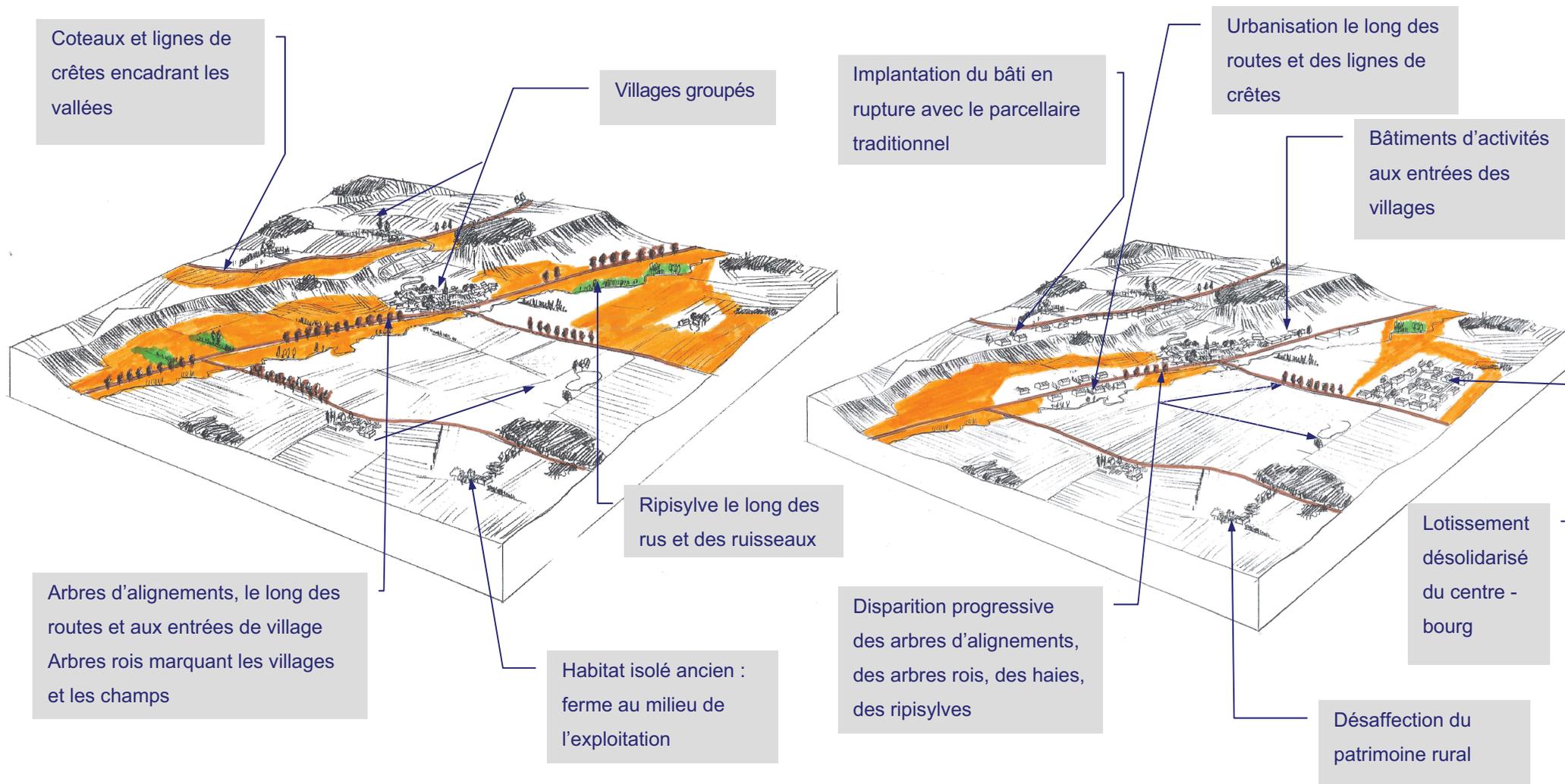
La charte Patrimoine et Paysages pour Demain se doit de proposer des réponses concrètes aux questions que se posent nombre d'élus concernés :

- Comment implanter de nouvelles constructions sans porter atteinte à l'identité de chaque forme d'urbanisation spécifique ?
- Comment limiter la consommation de territoire pour répondre aux besoins de l'urbanisation ?
- Comment implanter de nouvelles constructions sans défigurer les paysages ?

Par ailleurs, le Dossier de candidature au périmètre définitif du Pays souligne les risques de fracture entre l'ouest et l'est de ce territoire. Pour éviter cette fracture, ce dernier plus excentré mais très proche, devra valoriser son attractivité et sa capacité d'accueil. Une solidarité est-ouest devra se mettre en œuvre.

Vallées et villages aujourd'hui

Vallées et villages : risques d'évolutions non maîtrisées



La charte de Développement Durable du Pays, prenant la mesure des risques d'une urbanisation anarchique pour la cohésion sociale et les paysages, s'est fixé comme objectif un développement maîtrisé du territoire pour lequel, là aussi, la charte Patrimoine et Paysages pour Demain doit constituer un outil adapté.

▪ **Une agriculture qui cherche les voies de son avenir vers une agriculture durable**

Pour maintenir une agriculture diversifiée, l'économie agricole poursuit depuis de nombreuses années un effort de modernisation :

- Maîtrise de l'eau par la création de nouvelles ressources collectives et individuelles (les retenues collinaires dans l'ouest du territoire). Le département du Tarn-et-Garonne est celui qui compte le plus grand pourcentage de terres irriguées de Midi-Pyrénées.

- Aménagement du foncier, remembrement pour un agrandissement des exploitations.
- Mise en commun du matériel agricole.
- Amélioration de l'encépagement des vignobles (VDQS, Vins de Pays...) et mise en place de filières qualitatives pour de nombreuses productions de fruits, de légumes ainsi que dans l'élevage (actions sanitaires, traçabilité des produits...).
- Charte de culture raisonnée du raisin de cuve sur le vignoble du Quercy.

En arboriculture, mise en place de la production fruitière intégrée : mise en commun des techniques culturales prenant en compte les potentialités locales tout en satisfaisant aux exigences écologiques, économiques et toxicologiques en vue d'obtenir des récoltes de qualité optimale (pommes, prunes).

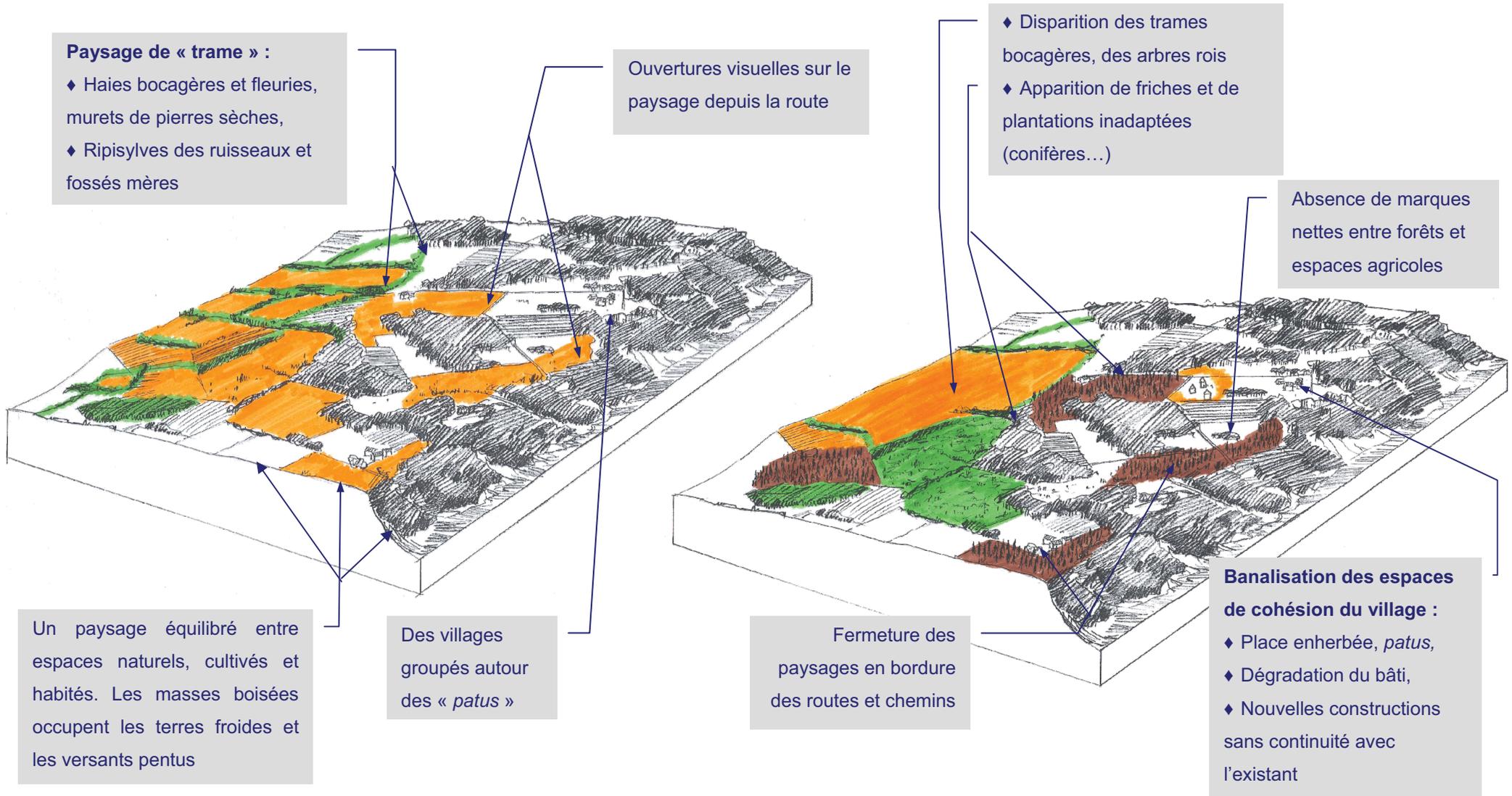
Cette modernisation de l'agriculture, indispensable à sa survie, laisse cependant des interrogations sur l'avenir (dont une grande partie se décide au niveau européen ou sur le marché mondial).

Ses influences sur l'évolution des paysages et de l'environnement ont été très fortes :

- Augmentation notable de la taille de la parcelle cultivée, simplification et banalisation des paysages, disparition partielle du maillage de haies et de murets, pollution de l'eau, là où les dynamiques sont les plus fortes (ouest du territoire).
- Enfrichement du territoire, fermeture des milieux et des paysages là où l'agriculture et l'élevage sont en déprise (est du territoire).

Bocages aujourd'hui

Bocages : risques d'évolutions non maîtrisées



Les risques d'accentuation de ces évolutions négatives de l'environnement et des paysages sont, comme le montrent les illustrations des pages précédentes, **encore très importantes.**

La charte Patrimoine et Paysages pour Demain se doit de proposer des pistes de travail concrètes aux questions que se posent les élus et les acteurs du monde rural concernés :

- Comment maintenir la diversité des pratiques agricoles et rurales ?
- Comment organiser la complémentarité entre les économies agricoles, touristiques et résidentielles ?
- Comment préserver le maillage rural et l'identité paysagère du Pays ?
- Comment faire pour que l'eau reste un patrimoine commun indispensable, pour développer l'agriculture, mais aussi le tourisme et les loisirs ?

Prenant la mesure de ces enjeux, la charte de Développement Durable du Pays mise sur la recherche du meilleur compromis entre qualité et productivité. Elle propose d'encourager le développement d'une production diversifiée, respectueuse de l'environnement et misant sur la qualité (démarches qualité, agro-tourisme, forêt paysanne, démarches agroenvironnementales...).

Cette dynamique est déjà en marche dans le territoire du Midi-Quercy, sous l'impulsion d'un groupe d'agriculteurs dynamiques regroupés autour de CTE individuels puis collectifs (mise en place de 85 CTE sur les 3 cantons du Quercy Caussadais...).

APPROCHE VISUELLE DU PAYS MIDI-QUERCY



LEGENDE :

- Grande vision panoramique sur vallée ou site élargi
- Cône de vision remarquable
- Perspective liée à la route
- Point de convergence visuelle
- Route d'intérêt national
- Route structurante
- Route de vallée
- Route de crête ou de plateau
- Voie ferrée
- Limite du Pays Midi - Quercy
- Limite des communes

• **Les infrastructures de déplacements, vecteurs de découverte et de valorisation du territoire**

Les infrastructures de déplacements, et en premier lieu les routes, font partie des éléments majeurs influant sur les dynamiques d'évolution des territoires. Le bouclage récent de l'A20, en particulier, contribue à accentuer la pression résidentielle par l'ouest du territoire, notamment autour du pôle Caussadais.

Mais le réseau routier du Midi-Quercy n'évoluera plus significativement avant longtemps.

Deux infrastructures de transports peuvent voir leur rôle évoluer, au service du développement du Pays :

- **La voie ferrée Cahors - Montauban** et ses nombreuses gares qui, d'un côté, peuvent permettre le développement d'un transport collectif cadencé entre Montauban et Caussade, desservant les communes traversées, mais aussi « rapprocher » Caussade de Toulouse et

ainsi faire de la gare de Caussade un centre de desserte intermodale de tout le Pays Midi-Quercy, en lien, entre autres, avec le nouveau lycée.

- **La RN20** qui, débarrassée de sa circulation de transit (poids lourds en particulier) peut être réaménagée au service de la vie locale des communes traversées, en rééquilibrant les usages entre la voiture et les modes de déplacements doux.

Une dynamique nouvelle d'évolution du territoire pourrait être impulsée par une politique cohérente et concertée d'aménagement qualitatif de ce **réseau routier du Pays Midi-Quercy**, au service du développement harmonieux de la vie locale (aménagement de traverses sécurisées et reliées au tissu urbain, des entrées de villes, de bourgs et de villages...) et au service de la découverte et de la valorisation du tourisme et des loisirs en Pays Midi-Quercy : valorisation de routes paysagères,

d'itinéraires de découverte, de routes thématiques, de portes d'entrées touristiques sur le territoire, comme autant de lieux de découverte des richesses de ce territoire.

Le « Diagnostic partagé » comporte une Annexe, disponible sur le site internet du Pays Midi-Quercy.

